



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 49455

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les graves dangers que recèle le projet de création d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP). Ce dispositif réduirait au rang de simples figurants les représentants des parents d'élèves et des enseignants, devenus minoritaires au sein des conseils d'administration des EPEP. Ces conseils d'administration seraient placés sous la coupe des représentants des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale, ouvrant ainsi la voie à une politisation de ces structures et à la dénationalisation de l'école publique. Dans ce cadre, les délégués départementaux de l'éducation nationale seraient évincés des futurs conseils d'administration alors qu'ils siègent de droit dans les conseils d'école. Il lui demande, en conséquence, s'il entend renoncer à ce projet néfaste pour le service public de l'éducation.

## Texte de la réponse

La question du devenir des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) se pose dans le cadre de la proposition de loi sur la création des établissements publics d'enseignement primaire, déposée par trois députés. C'est donc un texte d'origine parlementaire sur lequel le ministre de l'éducation nationale n'a pas encore à intervenir puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour parlementaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49455

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mai 2009, page 4773

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6592